

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
--:-

DECRET N° 34 / PR-SGG

ANNEE 1966
-+---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- 153
- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
 - VU le Décret N°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
 - VU la Loi N°64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
 - VU l'Ordonnance N°15/GPRD-SGG du 21 Janvier 1964, fixant les rémunérations des personnels servant dans un cabinet ministériel ;
 - VU le Décret N°112/PR-SGG du 6 Août 1964, nommant Mr Léon BOKPE Secrétaire Général-Adjoint du Gouvernement ;
- Sur proposition du Président de la République, Chef du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

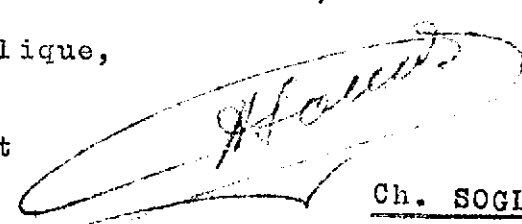
Article 1er - Mr Léon BOKPE, Administrateur de 2ème classe, 2ème échelon, précédemment Secrétaire Général-Adjoint du Gouvernement, est nommé Secrétaire Général du Gouvernement, en remplacement de Mr Spéro Stanislas ADOTEVI, appelé à d'autres fonctions.

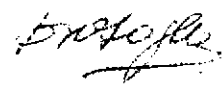
Article 2 - Le présent décret qui a effet pour compter du 12 Janvier 1966, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 25 Janvier 1966

par le Président de la République,

le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,


Ch. SOGLO


N. SOGLO

Ampliations :

PR 4 - SHG 4 - MF 2 - Trésor 4
Intéressés 2 - DP 2 - DGF-CF 4
DB-DC-SF 6 - IAA 2 - Gde.Chanc. 1
JORD 1.